

Dossier tarifaire 2026

R-4303-2025

Montants engagés en soutien à l'achat d'équipements servant à la biénergie

Table des matières

| | | |
|----|--|---|
| 1. | MISE EN CONTEXTE | 3 |
| 2. | SUIVI PRÉSENTÉ PAR ENBRIDGE GAZ QUÉBEC | 3 |
| 3. | CONCLUSION | 5 |

1. MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de la décision [D-2024-099](#), la Régie de l'énergie (ci-après « Régie ») a pris acte des suivis prévus pas le distributeur relativement à l'offre biénergie, lesquels doivent être déposés par Enbridge Gaz Québec (ci-après « EGQ ») dans les prochains dossiers tarifaires. Le présent suivi vise donc à répondre aux demandes formulées par la Régie, soit à présenter :

- les montants engagés par EGQ à travers son PGEÉ au soutien de l'achat d'équipements servant à la biénergie¹, et;
- les aides financières du gouvernement par l'entremise du *Bureau de la transition climatique et énergétique* du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)².

2. SUIVI PRÉSENTÉ PAR ENBRIDGE GAZ QUÉBEC

Le tableau 1 ci-dessous présente les aides financières prévues dans le cadre du PGEÉ d'EGQ au soutien de l'achat d'équipements servant à la biénergie pour l'année 2026. Pour établir ce montant, et à défaut d'historique de participation puisque l'Offre biénergie n'était pas déployée au moment d'effectuer cet exercice, EGQ a appliqué la proportion prévue de la clientèle utilisant la biénergie par secteur³ aux aides financières totales par programme. Il est prévu que ces aides financières totaliseront 600 \$ en 2026.

¹ Suivi présenté la pièce [B-0351](#), GI-87, document 1, dossier R-4194-2022, page 4 de 5, item 5 (1^{er} point) et retenu par la Régie dans la décision [D-2024-099](#), par. 51.

² Suivi présenté à la pièce [B-0351](#), GI-87, document 1, dossier R-4194-2022, page 4 de 5, item 5 (2^e point) et retenu par la Régie dans la décision [D-2024-099](#), par. 51. EGQ a confirmé le maintien de ce suivi à la pièce [B-0110](#), page 12 de 14, dossier R-4268-2024.

³ Dossier R-4268-2024, [B-0085](#), EGQ-29, document 1, réponse 1.10, page 8 de 17.

1
2
3
4
5
6
7

Tableau 1 – Aides financières prévues en 2026 pour les participants en mode biénergie pour les volets du PGEÉ d’EGQ

| Volet du PGEÉ | Aides financières |
|---|---------------------|
| Secteur résidentiel | |
| Thermostat intelligent | 500 \$ ⁴ |
| Secteur commercial et institutionnel | |
| Thermostat intelligent | 100 \$ ⁵ |

EGQ présente au tableau 2 les dépenses extraites et disponibles sur le site du MELCCFP au soutien de l’achat d’équipement servant à la biénergie, versées par le gouvernement. Il est à noter que ce sont les données publiques les plus récentes se trouvant sur le site du MELCCFP.

⁴ 50 000\$ (soit les aides financières totales approuvées pour ce programme dans la décision D-2025-052) *1%= 500\$
⁵ 6 000\$ (soit les aides financières totales approuvées pour ce programme dans la décision D-2025-052) *0,50%= 30\$, arrondi à la centaine supérieure.

Tableau 2

Ventilation des dépenses en 2023-2024 (M\$)⁶

Ventilation des dépenses en 2023-2024 (M\$)

| Axe Objectif Mesure Action | Dépenses prévues au 1er avril | Dépenses révisées au cours de l'année* | Dépenses réelles au 31 mars |
|--|-------------------------------|--|-----------------------------|
| ☐ 1.6. Réduire les émissions de GES des bâtiments et utiliser l'énergie plus efficacement | 102.95 | 94.66 | 81.16 |
| ☐ 1.6.1. Maximiser l'utilisation efficace de l'énergie | 17.02 | 22.13 | 21.52 |
| ☐ 1.6.2. Remplacer l'énergie fossile par l'électricité et d'autres énergies renouvelables | 70.16 | 56.76 | 45.03 |
| 1.6.2.1. Soutenir la conversion vers l'électricité dans les bâtiments résidentiels - Chauffez vert | 24.30 | 19.60 | 15.77 |
| 1.6.2.2. Soutenir la conversion vers l'électricité et d'autres énergies renouvelables dans les bâtiments commerciaux et institutionnels - EcoPerformance (Bâtiments) | 18.10 | 13.10 | 12.51 |
| 1.6.2.3. Soutenir la conversion du gaz naturel vers l'électricité, et la biénergie pour la gestion de la pointe | 25.26 | 22.36 | 15.22 |
| 1.6.2.4. Mettre en place des normes et des réglementations pour réduire les émissions de GES et utiliser l'énergie plus efficacement | 1.00 | 0.20 | 0.03 |
| 1.6.2.5. Réaliser des projets pour améliorer la gestion de la pointe électrique | 1.50 | 1.50 | 1.50 |
| Total | 1,705.41 | 1,942.93 | 1,782.77 |

*En cours d'année, le MELCCFP s'assure que les sommes inutilisées du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) sont réinvesties rapidement pour accroître l'efficacité de l'action climatique gouvernementale. Pour cette même raison, lorsque les revenus réels du Fonds d'électrification et de changements climatiques dépassent les revenus prévus, des dépenses additionnelles sont ajoutées aux dépenses prévues. La colonne « Dépenses révisées au cours de l'année » permet de constater ces variations.

Pour obtenir plus d'informations à propos du contenu de cette page, veuillez consulter les [notes méthodologiques](#).

Pour savoir plus sur l'action climatique du gouvernement, veuillez consulter les [Bilans de l'action climatique du gouvernement du Québec](#).

Pour approfondir les données du Plan pour une économie verte 2030, veuillez consulter le [Suivi des actions du PEV 2030](#) ainsi que le répertoire des [jeux de données associés](#) dans Données Québec.

3. CONCLUSION

Pour conclure, EGQ demande à la Régie de prendre acte du présent suivi et de s'en déclarer satisfaite.

⁶ Source : [MELCCFP - État d'avancement de l'action climatique gouvernementale](#), tableau de bord de l'action climatique du gouvernement du Québec/Informations financières des plans d'action de lutte contre les changements climatiques/ section 1.6 du tableau «

Ventilation des dépenses en 2023-2024 (M\$) (Consulté le 25 juillet 2025).